



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ILLE-ET-VILAINE

# Réunion d'installation de la commission de suivi de site de Vern sur Seiche

11 février 2013  
Mairie de Vern sur Seiche

## Présentation du règlement intérieur

# Organisation de la CSS

- La présidence
- Le bureau
- Le secrétariat



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ILLE-ET-VILAINE

# Fonctionnement

- Fréquence des réunions : au moins une par an.
- Convocation et documents de séance : 15 jours avant la réunion.
- Mode de décision : vote à main levée.
- Ouverture au public et à la presse décidée par le bureau.
- Appel possible à un tiers-expert.

# Modalités de vote

- Quorum nécessaire.
- Mandat possible.
- Principe d'équilibre entre les collèges : chaque collège doit avoir le même poids en termes de voix.

Chaque collège pèse 12 voix, réparties entre chaque membre du collège.

- Voix du président prépondérante en cas d'égalité.

# Information et communication

- Mise à disposition des documents sur les sites internet de la préfecture et de la DREAL.
- Les documents pouvant porter atteinte au secret industriel ou à la sécurité de l'installation ne sont pas portés à la connaissance du public.

# Dispositions financières

- Les frais de fonctionnement sont pris en charge par l'Etat.
- Les frais de déplacement des membres de la CSS peuvent être pris en charge par l'Etat dans les conditions applicables aux déplacements des fonctionnaires d'Etat.